



## Coltinage maison neuve

Par **Juju91580**, le **15/01/2021** à **20:32**

Bonjour,

Mon constructeur nous a mis une provision d'un montant de 17500€ pour un éventuel coltinage sur notre terrain. Nous avons en début de construction eu l'accord de nos voisins pour ouvrir nos deux terrains afin que les camions puissent passer. Aujourd'hui la maison de notre voisin est finie. Ils ont décidés de rompre l'accord. Notre maison est hors d'eau, le placo et l'isolation ont été livrés aujourd'hui. Mon constructeur peut il encaisser l'ensemble de la somme provisionné alors que le gros des travaux qui nécessite le passage de gros camions est terminé ? Avons nous un moyen de refuser de payer la somme entière ?

Merci, nous sommes jeunes et mettre une telle somme en jeu ne nous permettrai pas de pouvoir engager des travaux dans un avenir proche ..

Justine

Par **Visiteur**, le **15/01/2021** à **21:15**

Bonjour

Il est difficile de comprendre pourquoi ces coûts ne sont pas intégrés au contrat ou devis ! Personnellement, je ne suis pas pointu en la matière. Je vous conseille de prendre des infos auprès d'un avocat spécialisé ou de la DGCCRF.